



MUNICIPAL  
**Gazette**  
 MUNICIPALE  
 DE—OF  
**Montreal**

Quatrième année No. 3  
 Fourth year .

18 Février 1907  
 February

Les abonnements sont reçus chez  
**Le Trésorier de la Ville de Montreal,**  
 Hôtel de Ville

Les autres communications doivent  
 être adressées au directeur de  
 "LA GAZETTE MUNICIPALE"  
 Hôtel de Ville

Forward subscriptions to  
**The City Treasurer of Montreal**  
 City Hall

All other communications should be  
 addressed to the managing-editor of  
 "The Municipal Gazette"  
 City Hall

TELEPHONE: MAIN 4240

Parait le lundi matin  
 Published every Monday  
 morning  
 Abonnements \$2 par an  
 Subscriptions a year  
 Payables d'avance  
 Payable in advance

Organe officiel de la Corporation  
 de la Ville de Montréal Official organ of the Corporation  
 of the City of Montreal  
 CANADA

**OPINIONS LEGALES**

**Demande de la "Montreal Street Ry  
 Co." d'opérer le circuit de la  
 "Montreal Terminal Ry Co."**

DÉPARTEMENT EN LOI.

Montréal, 4 février 1907.

A Son Honneur le Maire et au Conseil de la Ville de  
 Montréal.

Re DEMANDE DE PERMISSION, DE LA PART DE LA COMPA-  
 GNIE DE CHEMIN DE FER URBAIN DE MONTRÉAL, D'ÉTA-  
 BLIR UNE LIGNE NOUVELLE COMPRENANT CELLE DE LA RUE  
 RACHEL, PARTANT DU CENTRE JUSQU'ÀUX LIMITES EXTRE  
 MES NORD-EST DE LA VILLE PAR LA LIGNE DE LA COM-  
 PAGNIE DU CHEMIN DE FER DU TERMINAL.

Messieurs,

Après avoir pris communication de la demande de la  
 Compagnie du Chemin de Fer Urbain de Montréal, deman-  
 dant la permission d'établir une ligne nouvelle, incluant  
 celle de la rue Rachel, partant du centre de la Ville et s'é-  
 tendant jusqu'aux limites Nord-est, et combinant la ligne  
 du Chemin de Fer du Terminal, de même que celle de la  
 rue Rachel, pour n'en faire qu'une seule et même route; et  
 aussi avoir examiné le rapport de la Commission des Chem-  
 ins, en date du 29 janvier dernier, nous sommes d'avis:  
 Qu'en vertu de la Section 43 du règlement 210, le Conseil  
 a le droit, chaque fois que le service public l'exige, par  
 simple résolution, de changer et de modifier les circuits  
 déjà établis et d'ordonner de nouvelles routes.

Ainsi donc, le Conseil, par résolution, a le droit d'ordon-  
 ner à la Compagnie du Chemin de Fer Urbain de Montréal  
 d'établir et d'opérer une route nouvelle dans les rues men-  
 tionnées au rapport de ladite Commission des Chemins, le  
 tout cependant sujet aux observations contenues à la fin  
 du rapport de l'Inspecteur de la Ville.

Nous avons l'honneur d'être, Messieurs, vos très obéis-  
 sants et humbles serviteurs,

L.-J. ETHIER,

Procureur et Avocat en Chef de la Ville.  
 (Pour les avocats de la Ville.)

**Questions de droit re Eclairage**

DÉPARTEMENT EN LOI

Montréal, 4 février 1907.

A Son Honneur le Maire et à MM. les membres du Conseil  
 de Ville.

Re QUESTION DU GAZ.

Messieurs,

Nous avons pris connaissance des questions à nous sou-  
 mises par le Conseil au sujet du projet d'offre à la "Mon-

**LEGAL OPINIONS**

**Application by the Montreal Street Ry.  
 Co. to operate the Montreal  
 Terminal Ry. Co's. Route.**

LAW DEPARTMENT.

Montreal, February 4th, 1907.

To His Worship the Mayor and to the City Council of  
 Montreal.

Re APPLICATION FROM THE MONTREAL STREET RAILWAY  
 CO., TO OPERATE A NEW CAR ROUTE, INCLUDING THE  
 RACHEL STREET LINE, FROM THE CENTRE UP TO THE  
 NORTH EASTERN CITY LIMITS, OVER THE TERMINAL  
 RAILWAY CO.'S LINE.

Gentlemen,

After having taken communication of the Montreal Street  
 Railway Co's application, asking permission to operate a  
 new route including the Rachel street route, starting  
 from the centre of the City, running to the north-eastern  
 City limits, and joining the Terminal Railway line, in or-  
 der to make but one and the same line, and also, after  
 having examined the Road Committee's report, dated the  
 29th January last, we are of opinion: That in virtue of  
 sec. 43 of by-law 210, the Council has the right, whenever  
 the public service requires it, to alter and modify, by a  
 resolution, the routes already in operation and to order  
 new ones.

Therefore, the Council, by resolution, has the right to  
 give the Montreal Street Railway Co. a new car route in  
 the streets mentioned in the Road Committee's report, the  
 whole nevertheless subject to the observations inserted at  
 the end of the City surveyor's report.

We have the honor to be, Gentlemen, your most humble  
 and obedient servants,

L. J. ETHIER,

Chief City Counsel and Attorney,  
 (For the City Attorneys.)

**Legal questions re Lighting**

LAW DEPARTMENT.

Montreal, February 4th 1907.

To His Worsnip the Mayor and the Aldermen of the City  
 Council.

Re GAS QUESTION.

Gentlemen,—

We have taken communication of the question submitted  
 to us by the Council with reference to the proposed offer



treal Light, Heat & Power Company," et nous avons l'honneur de répondre comme suit:

*1<sup>ère</sup> question.*

"L'offre contenue dans la proposition de M. l'échevin Payette, à l'effet que le Conseil propose à la Compagnie "Montreal Light, Heat & Power" de faire un contrat pour la fourniture du gaz, de l'éclairage électrique et de l'énergie électrique, aux conditions énumérées dans ledit projet, est-elle légale et régulière et conforme aux articles ci-dessus cités, ainsi qu'à l'article 530 de la Charte et à la règle 124 des Règles du Conseil?"

*Réponse.*

Nous sommes d'opinion que la Ville a le droit d'exécuter le contrat tel que proposé, et, à cette fin, le Conseil a le droit de faire une proposition sur laquelle sera basée un règlement et par la suite un contrat.

Il est essentiel qu'un règlement soit adopté avant de préparer un contrat, et la proposition elle-même, par la clause 34, pourvoit à la passation d'un tel règlement.

*2<sup>ème</sup> question.*

"La Ville peut-elle se lier par un tel contrat pour l'avenir, avec les charges et conditions énumérées dans ledit projet, à moins d'avoir pourvu au préalable aux voies et moyens pour rencontrer la dépense d'argent nécessitée pour l'exécution de tel contrat et à moins que des soumissions publiques soient demandées, accompagnées d'un cahier de charges?"

*Réponse.*

Nous sommes d'avis qu'il n'y a rien, dans la Charte, qui empêche la Ville de passer un contrat pour la fourniture de l'électricité ou du gaz pour son propre usage, pour nombre d'années d'avance, comme la Ville l'a déjà fait par le passé.

Il sera prévu de la manière ordinaire aux voies et moyens de pourvoir au paiement du gaz et de l'électricité, suivant le contrat, par des crédits votés d'année en année jusqu'à l'expiration du contrat.

Quant à ce qui concerne la demande de soumissions pour un tel contrat, l'article 554 ne s'applique qu'aux contrats adjugés par les Commissions.

Nous avons l'honneur d'être, messieurs,

Vos très obéissants serviteurs,

L.-J. ETHIER,

*Procureur et Avocat en Chef de la Ville.*

(Pour les Avocats de la Ville.)

## LES INCENDIES

### Rapport du Chef du Service des Incendies sur les causes de la propagation des Incendies

HÔTEL DE VILLE,

Montréal, 7 février 1907.

Au président et aux membres de la Commission des Incendies et de l'Éclairage.

Messieurs,

Conformément à votre demande, j'ai l'honneur de faire rapport sur les causes de la propagation de l'incendie dans les trois cas auxquels fait allusion l'Association des Assureurs Canadiens, dans sa lettre à Son Honneur le Maire et aux Echevins du Conseil Municipal, en date du 7 janvier 1907.

Je serai bref et, pour éviter la répétition des causes principales qui peuvent s'appliquer à chacun de ces incendies, je me bornerai à énumérer ces causes aussi brièvement que je le pourrai.

Personne, j'en suis sûr, ne contestera que le froid excessif de nos hivers ne soit une entrave très sérieuse au travail de nos pompiers. Les bancs de neige sont aussi des obstacles qu'on ne peut facilement empêcher,

to be made to the Montreal Light, Heat & Power Company, and we beg to report as follows:—

*First Question.*

"The offer contained in Ald. Payette's motion, recommended to Council that the Montreal Light, Heat & Power Company, be offered a contract for gas and electric lighting and the supply of electric energy, upon the conditions mentioned in the proposed offer. Is the above offer legal and regular, and in conformity with articles above mentioned, and with article 530 of the charter, also with rule 124 of the rules of Council?"

*Answer.*

We are of opinion that it is legal for the City to enter into a contract such as is proposed, and, for that purpose, for the Council to make a proposition upon which a by-law may be based and a contract entered into.

A by-law is essential before a contract can be entered into, and the proposition itself, by clause 34, contemplates that such a by-law shall be passed.

*Second Question.*

"Can the City be bound for the future by such a contract, with the obligations and conditions enumerated in said proposed offer, unless ways and means to meet with the spending of money required for the carrying into effect of the contract have been provided for, and unless public tenders according to specifications be called for?"

*Answer.*

We are of opinion that there is nothing in the charter which prevents the City from making a contract for the supply of electricity or gas for its own uses, for a number of years in advance, as the City has already done in the past.

The ways and means providing for the payment of the electricity or gas, thus contracted for, will be provided in the usual way by appropriations from year to year during the term of the contract.

As regards the invitation for tenders for such a contract, article 554 applies merely to contracts awarded by committees.

We have the honor to be, Gentlemen,

Your most obedient servants,

L. J. ETHIER,

*Chief City Counsel and Attorney.*

(For the City Attorneys.)

## FIRES.

### Report of the Chief of the Fire Department *Re* reasons for the Spreading of Fires.

CITY HALL,

Montreal, February 7th 1907.

To the Chairman and Members of the Fire and Light Committee.

Gentlemen,

As requested I have the honor to report as follows on the causes of fires spreading to buildings adjoining that in which they occurred, in the three instances hinted at in the letter of the Canadian Fire Underwriters' Association, under date of the 7th of January 1907, and addressed to His Worship the Mayor and the City Council.

I will be brief, and to prevent the repetition of causes which apply to all cases under comment, I shall forthwith enumerate these causes as concisely as a clear enunciation of the plain facts will admit.

No one, I am sure, will dispute the assertion that the severe cold weather of our winter is a serious and unavoidable drawback to the work of the Fire Brigade. The snow banks also are hindrances that cannot be overlooked.



Puis vient la question des fils électriques dont j'ai souvent parlé dans mes rapports et dans des interviews aux journaux. On admettra que la présence de ces fils est un danger qu'il importe de faire disparaître et que ce sont ces fils qui, en grande partie, empêchent nos pompiers d'éteindre des incendies aussi rapidement que s'ils travaillaient dans des conditions meilleures.

Une autre cause de la prétendue inefficacité de la brigade se trouve dans le fait amplement prouvé que les pompiers sont généralement appelés trop tard.

L'importance des incendies des 3 et 9 décembre 1906, ainsi que de celui du 3 janvier 1907, est une preuve incontestable de mes déclarations.

Je ne suis pas opposé à une critique juste et équitable, et j'ose croire que les messieurs qui ont formulé leurs plaintes au Conseil étaient animés d'une égale largeur de vue. Mais me serait-il permis de demander pourquoi Messieurs les Assureurs n'exigent pas la présence de gardiens de nuit fidèles et compétents dans les édifices où des milliers de dollars de propriété sont en jeu? Peut-on raisonnablement s'attendre à ce qu'un incendie puisse être confiné à l'édifice dans lequel il a pris naissance lorsqu'à l'arrivée des pompiers les édifices environnants sont déjà atteints par les flammes? Montréal est-il la seule ville où de tels incendies se produisent? Un simple coup d'oeil sur les journaux quotidiens vous fournira la réponse à cette dernière question.

Dans des conditions ordinaires, lorsqu'ils sont appelés à temps, nos pompiers peuvent éteindre un commencement d'incendie tout aussi bien que ceux de n'importe quelle autre ville du monde. Cela ne veut pas dire que notre service des Incendies n'a pas besoin d'améliorations. Mes demandes incessantes, appuyées par votre Commission et généralement approuvées par les autorités municipales, sont la preuve que je suis soucieux de mes devoirs et attentif au progrès constant de la brigade. J'aime à croire que les mêmes sentiments animent ceux qui critiquent actuellement mon administration.

En dehors des causes principales ci-dessus mentionnées et qui expliquent en quelque sorte l'étendue des trois incendies dont il s'agit, des causes particulières à chacun d'eux feront mieux comprendre pourquoi la brigade a été impuissante à confiner ces incendies dans les lieux où ils se sont déclarés.

Au feu de la rue Notre-Dame, le 3 décembre 1906, les soliveaux de bois perçaient les murs en plusieurs édifices consécutifs. Une fois brûlés, ils laissèrent des ouvertures par où les flammes s'engouffrèrent en dépit de tous nos efforts; le mur, en arrière de l'édifice de la succession Wilson, était aussi percé d'une large ouverture. Le toit de certains de ces édifices (Victoria Chambers) était rempli de bran de scie.

Je laisserai de côté un grand nombre d'autres détails que l'on trouvera dans les rapports des sous-chefs et autres officiers.

Quant au feu de la rue Sainte-Hélène, le 9 décembre 1906, mêmes remarques que ci-dessus au sujet des soliveaux de bois. De plus, les flammes sortant des fenêtres, en arrière, communiquèrent l'incendie aux édifices voisins avant que les pompiers aient pu les en empêcher, à cause du retard qu'on apporta à les appeler.

Le 3 janvier 1907, il y eut un incendie sur la rue Saint-Antoine. Une terrible explosion, qui se produisit dès le commencement de l'incendie, fut la cause principale des dommages causés et de la destruction des édifices de la rue Saint-Jacques. La force de l'explosion fut telle que des fragments de murailles de brique furent projetés à 40 pieds de distance contre le mur de côté du logement en brique sur le côté Nord du clos de bois, causant un enfoncement de plusieurs pouces de profondeur.

A tous ces incendies, les officiers et les pompiers ont fait tout ce qui était humainement possible de faire pour arrêter le progrès des flammes, et prenant en considération les circonstances pénibles dans lesquelles ils travaillaient, il me fait particulièrement plaisir de reconnaître leur travail effectif et leur courage persistant.

Les faits mentionnés plus haut ont été obtenus de mes officiers ou sont le fruit de mes observations personnelles. L'enquête minutieuse que j'ai faite immédiatement après ces incendies corrobore les témoignages de mes officiers et le mien.

Le tout néanmoins respectueusement soumis.

J'ai l'honneur d'être, Messieurs,

Votre très humble et obéissant serviteur,

Z. BENOIT,

Chief du Service des Incendies.

The question of overhead wires I have often broached in reports or through the medium of the press. The presence of these wires will certainly be conceded as an existing evil that should be made to disappear, and one that is responsible for a large proportion of some fires not being put out as quickly as they would if the firemen labored under better circumstances.

Another cause of the so-called inefficiency of the Fire Brigade is found in the well-proven fact that the firemen are generally called out too late.

The extent of the fires of December 3rd and 9th 1906, and January 3rd 1907, are three good examples in point. The reports of the sub-chiefs and subaltern officers on these fires, all bear me out in this declaration.

I am not averse to fair and just criticism and I presume the same sentiments animated the gentlemen who caused the complaints to be made to the Council. Under this assumption may I be permitted to ask why competent and trustworthy night watchmen are not put by the Insurance people in premises where thousands of dollars worth of property are at stake?

How can you expect a fire to be confined to the place of origin, the flames having already communicated to the adjoining buildings when the firemen are called to put them out? Is Montreal the only City where such fires occur? You have only to look in the daily papers to get an answer to the question.

Under ordinary circumstances, when called in due time, the Fire Brigade of this City will stop an incipient blaze as well as any other similar organization. This does not mean that the Department does not need any more improvements. My unceasing demands backed by your Committee and the generous response of the City authorities, are proofs that I am mindful of my duties and am aware that there can be greater perfection. I am, moreover, bound to believe that the same spirit actuates those criticising my administration. Outside of the general causes above mentioned that helped to magnify the extent of the three fires, particular ones attended each which will further explain the failure of the Fire Brigade to confine said fires in the premises where they originated.

At the Notre-Dame street fire on the 3rd December 1906, the wooden beams in the buildings penetrated through and through the walls, which when burned, left gaping openings inviting the flames to rush through which they did despite our efforts. The wall in the rear of the Wilson Estate building had also a large opening.

I will leave out a number of other details which will be found in the reports from the sub-chiefs and other officers.

At the Saint-Helen street fire which occurred on the 9th of December 1906, the wooden beams of these buildings were similarly constructed. The flames, belching out from the rear windows, leaped to the building before the firemen could prevent them on account of the delay in calling the brigade out.

As to the Saint-Antoine street fire on January 3rd 1907, an early and terrific explosion was the main cause of the extensive damage done and the burning of the Saint-James street buildings.

The force of the explosion was such that portions of a brick wall were projected a distance of about 40 feet against the side wall of the brick dwelling on the North side of the wood yard, causing a large depression several inches deep.

In all these fires the officers and men did all that was humanly possible to arrest the progress of the flames, and considering the trying circumstances under which they had to struggle, I am pleased to hereby recognize their good work and pluck.

The above facts were either obtained from my officers or came under my immediate personal observation. I made also a minute investigation after the fires which corroborated both my officers' reports and my own.

The whole, nevertheless, respectfully submitted.

I have the honor to be, gentlemen,

Your most humble and obedient servant,

Z. BENOIT,

Chief Fire Brigade.



# DELIBERATIONS

## COMMISSION DES INCENDIES ET DE L'ECLAIRAGE

*Compte rendu de l'assemblée du 7 février*

Sont présents: MM. les échevins Yates, président, Duquette, Ward, David, Labrecque et Mercier.

1.—Soumis et lu un rapport des avocats de la Ville sur la demande de M. J.-O. Déziel au sujet de l'érection d'une construction de troisième classe de plus de 35 pieds de hauteur à l'angle du parc La Fontaine et de la rue Garnier.

Attendu que le rapport de l'inspecteur des Edifices déclare que les plans de cette construction ont été récemment modifiés et que la construction, d'après lesdits plans, sera solide, il est

*Résolu:* De présenter au Conseil un rapport recommandant d'accorder la permission demandée, conformément à la section 20 du règlement 260. (M. le président dissident).

2.—Soumise et lue une demande de la "Hussey Construction Company, Limited", représentant M. J. A. Jacobs, qui demande la permission d'exécuter certains changements à son entrepôt, No 10, rue Sainte-Hélène, en y ajoutant deux étages.

Sur rapport favorable de l'inspecteur des Edifices et aucune opposition n'étant soulevée, il est

*Résolu:* D'accorder la permission demandée et de présenter au Conseil un rapport en conséquence.

3.—Soumise et lue une lettre de la "Canadian Light & Power Co." (renvoyée du Conseil), demandant une réponse à sa lettre en date du 26 décembre 1906.

Déposée sur le bureau.

4.—Soumis et lus des rapports des sous-commissions chargées d'étudier les requêtes *re* Eclairage électrique, de la ville de Westmount, de MM. Lymburner & Matthews, de M. A. Lalonde et de MM. Lewis Bros., à l'effet de fournir l'éclairage électrique et la force motrice dans les limites de la Ville de Montréal.

Déposées sur le bureau.

5.—Soumis et lu un rapport du pourvoyeur *re* chevaux impropres au service des Incendies.

Différé jusqu'à la prochaine assemblée.

6.—Soumise et lue une opinion des avocats de la Ville, au sujet du contrat existant entre la municipalité de Sainte-Cunégonde (maintenant quartier Sainte-Cunégonde) et la "Montreal Gas Co.," *re* conduites de gaz.

Déposée sur le bureau.

7.—Soumis et lu un rapport du chef du service des Incendies au sujet des incendies qui se sont déclarés sur les rues Sainte-Hélène, Saint-Antoine et Notre-Dame.

*Résolu:* De présenter au Conseil un rapport recommandant d'approuver et d'adopter ce rapport.

8.—Est soulevée la question des changements à faire exécuter à la caserne de pompiers No 17, et de l'achat de l'emplacement d'un hôpital pour les chevaux malades du service des Incendies.

*Résolu:* De présenter au Conseil un rapport demandant d'affecter un crédit de \$8,000 à cette fin.

9.—La question de la reconstruction de la caserne No 20 est de nouveau soulevée, et

Sur proposition de M. l'échevin Duquette, il est

*Résolu:* De présenter au Conseil un rapport demandant d'affecter un crédit de \$15,000 à cette fin.

10.—Soumis et lu un rapport du chef du service des Incendies, rapportant le fait que le village Turcot a requis les services des casernes Nos 22, 23 et 24 des quartiers Sainte-Cunégonde et Saint-Henri pour éteindre des incendies dans cette municipalité.

Renvoyé à M. le président.

## FIRE AND LIGHT COMMITTEE

*Report of meeting held the 7th February*

Present: Ald. Yates, chairman, Duquette, Ward, David, Labrecque and Mercier.

1.—Submitted and read a report from the City Attorneys, *re* the application of Mr. J. O. Déziel, relative to the erection of a third class building of more than 35 feet high, corner La Fontaine Park and Garnier street.

Whereas the Building Inspector reported that the plans having recently been modified, and that the building, constructed according to the said plans, will be solid, it was

*Resolved:* That a report be made to Council, recommending that the permission sought for be granted under section 20 of said by-law 260. (The chairman dissenting).

2.—Submitted and read an application from the Hussey Construction Company, Limited, on behalf of Mr. J. A. Jacobs, for permission to alter and add two stories to a warehouse, No 10, Ste. Helen street.

The Building inspector reporting favorably thereon, and there being no opposition, it was

*Resolved:* That permission sought for be granted and a report made to Council accordingly.

3.—Submitted and read a letter from the Canadian Light & Power Co., referred from Council, asking an answer to their letter, under date of December 26th 1906.

Laid on the table.

4.—Submitted and read, reports from the sub-committee, on electric light, *re* the application from the town of Westmount, of Lymburner & Matthews, A. Lalonde and Lewis Bros., for the supplying of electric light and motive power within the City of Montreal.

Laid on the table.

5.—Submitted and read a report from the supply officer *re* horses unfit for fire duty.

Deferred till next meeting.

6.—Submitted and read a report from the City Attorneys *re* the existing contract between the municipality of Ste. Cunégonde, now Ste. Cunégonde ward, and the Montreal Gas Co., *re* gas conduits.

Laid on the table.

7.—Submitted and read a report from the chief of the Fire Department *re* fires which occurred on Ste. Helen, St. Antoine and Notre-Dame streets.

After due consideration, it was

*Resolved:* That a report be made to Council recommending that it be approved and adopted.

8.—The question of the modifications of No. 17 fire station, and the purchase of a site for the construction of an hospital for sick horses of the Fire Department, was then taken up.

*Resolved:* That a report be made to Council asking that and appropriation of \$8,000 be granted for the purpose.

9.—The question of the reconstruction of No. 20 fire station, was again taken up, and on motion of Ald. Duquette, it was

*Resolved:* That a report be made to Council asking that an appropriation of \$15,000 be granted for said purpose.

10.—Submitted and read a report from the chief of the Fire Department complaining of the village Turcot calling out Nos. 22, 23 and 24 fire stations, Ste. Cunégonde and St. Henry wards, to extinguish fires in that municipality.

Referred to the chairman.



11.—Soumise et lue la demande de MM. Lefebvre et Frère, à l'effet d'ouvrir un clos de bois à l'angle de l'avenue Mont-Royal et de la rue Mentana, quartier Duvernay.

Sur rapport favorable de l'inspecteur des Edifices et aucune opposition n'étant soulevée, il est

*Résolu:* D'accorder la permission demandée et de présenter au Conseil un rapport en conséquence.

12.—Sur proposition de M. l'échevin Duquette, il est

*Résolu:* De rembourser leurs dépôts aux soumissionnaires dont les noms suivent *re* fourniture d'uniformes, bâches et tuyaux:

Bastien & Brunelle. . . . .	\$610
C.-E. Lamoureux. . . . .	315
"Canadian Rubber Co." . . . . .	100
H.-K. Martin. . . . .	195
P. Ogulnik. . . . .	350

13.—Soumise et lue une lettre de M. E.-G. Dagenais, M.D., déclarant que plusieurs écoles de la Ville ne sont pas pourvues d'appareils en cas d'incendie, état de choses qui ne devrait pas être toléré et dont la Commission est responsable.

Renvoyée à l'inspecteur des Edifices avec instruction de s'occuper sans délai de cette question.

14.—Sur proposition de M. l'échevin Labrecque, il est

*Résolu:* D'adjuger à MM. Trudel & Graham le contrat pour la fourniture des coiffures d'hiver, pour officiers et pour pompiers, aux prix mentionnés dans leur soumission du 24 janvier dernier, et de présenter au Conseil un rapport en conséquence.

*Ajournement.*

Z.-S. MELOCHE,  
*Secrétaire.*

CONSEIL MUNICIPAL

*Compte rendu de l'assemblée mensuelle du 11 février*

Son Honneur le maire H.-A. Ekers occupe le fauteuil de la présidence.

Sont présents: MM. les échevins Payette, Larivière, Proulx, Yates, Clearihue, Levy, Major, Dagenais, Robillard, Turner, Sadler, Bumbray, Gallery, Lavallée, L.-A. Lapointe, Stearns, DeSerres, Leclair, N. Lapointe, Duquette, Giroux, Mercier, O'Connell, White, Laviolette, Gadbois, Robinson, Ward, J.-B.-A. Martin, Nault, Séguin, Labrecque, Marin, Lévesque, Houlé, Guay, David, Roy et Molson.

REQUETES, ETC.

1.—De la "Navy League," demandant au Conseil d'appuyer auprès du Parlement fédéral une certaine résolution.

2.—De l'Exposition de Jamestown, invitant le Conseil à assister à la prochaine exhibition qui se tiendra à Norfolk, Virginie.

Renvoyées à la Commission des Finances.

3.—Du Conseil des Métiers et du Travail de Montréal, à propos de la construction des tramways de la "Montreal Street Ry Co."

Renvoyée à la Commission de la Voirie.

4.—De M. Edouard Cyr, demandant la permission d'ouvrir un clos de bois au No 10 de la rue Robin.

5.—De MM. Laporte, Martin & Cie, demandant la permission d'ériger un certain édifice sur la rue Saint-Paul.

Renvoyées à la Commission des Incendies et de l'Éclairage.

6.—De M. L.-D. Charest, demandant la position de surintendant du service de l'Incinération.

Renvoyée à la Commission de l'Incinération.

7.—De M. J.-A. Leguerrier, informant le Conseil de son intention de poursuivre la Ville en réclamation de dommages.

Renvoyée au Département en Loi.

8.—De la "Montreal Light, Heat & Power Co.," accusant réception de la résolution du Conseil en date du 4 février 1907.

9.—De M. P.-G. Martineau, récemment nommé juge de la Cour Supérieure, donnant sa démission comme avocat consultant de la Ville.

Déposée aux archives.

11.—The application was taken up from Messrs Lefebvre & Frère, for permission to open a wood yard, corner Mount Royal avenue and Mentana street, Duvernay ward.

The Building inspector reporting favorably thereon, and there being no opposition, it was

*Resolved:* That the permission sought for be granted and a report made to Council accordingly.

12.—On motion of Ald. Duquette, it was

*Resolved:* That the following unsuccessful tenderers be returned their deposits *re* uniforms, salvage covers and fire hose:

Bastien & Brunell. . . . .	\$610
C. E. Lamoureux. . . . .	315
Canadian Rubber Co. . . . .	100
H. K. Martin. . . . .	195
P. Ogulnik. . . . .	350

13.—Submitted and read a letter from Mr. E. G. Dagenais, M.D., stating that several schools in the City are not provided with fire apparatus. This could not be tolerated or there would be danger of responsibility to the Committee.

Referred to the Building inspector, with instructions to give his earliest attention to the matter.

14.—On motion of Ald. Labrecque, it was

*Resolved:* That Messrs. Trudel & Graham be awarded the contract for the supplying of officers' and men's winter caps at the prices mentioned in their tender, submitted the 24th January last, and a report made to Council accordingly.

*Adjourned.*

Z. S. MELOCHE,  
*Secretary.*

CITY COUNCIL

*Report of monthly meeting held the 11 February*

His Worship the Mayor H. A. Ekers in the chair.

Present Ald. Payette, Larivière, Proulx, Yates, Clearihue, Levy, Major, Dagenais, Robillard, Turner, Sadler, Bumbray, Gallery, Lavallée, Lapointe (L.-A.), Stearns, DeSerres, Leclair, Lapointe (N.), Duquette, Giroux, Mercier, O'Connell, White, Laviolette, Gadbois, Robinson, Ward, Martin (J.-B.-A.), Nault, Séguin, Labrecque, Marin, Lévesque, Houlé, Guay, David, Roy and Molson.

PETITIONS, ETC.

1.—From the Navy League asking Council to support a certain resolution before the Dominion parliament.

2.—From Jamestown Exposition inviting Council to attend coming Exhibition at Norfolk., Va.  
Referred to Finance Committee.

3.—From Montreal Trades and Labor Council anent the manufacture of cars by the Montreal Street Railway Co.  
Referred to Road Committee.

4.—From Edouard Cyr to open a woodyard at No. 10 Robin street.

5.—From Laporte, Martin & Co. for permission to erect a certain building on St. Paul street.  
Referred to Fire and Light Committee.

6.—From L. D. Charest, for the position of superintendent of the Incineration Department.  
Referred to Incineration Department.

7.—From J. A. Leguerrier, informing Council of his intention to sue the City for damages.  
Referred to Law Department.

8.—From Montreal Light, Heat & Power Co. acknowledging receipt of resolution of Council of 4th February 1907.

9.—From P. G. Martineau, lately appointed a Justice of the Superior Court, resigning his position of Consulting City Attorney.  
Filed of record.



10.—Soumises et lues les Interrogations sur Faits et Articles dans une cause portant le No 150 de la Cour Supérieure, District de Montréal, dans laquelle la Cité de Montréal est demanderesse, lot No 528 du cadastre du quartier Saint-Louis, et la Compagnie de l'Opéra Comique de Montréal *et al* sont défendeurs, et Louis Demers opposant, et la demanderesse contestante.

Sur proposition de M. l'échevin L.-A. LAPOINTE, appuyé par M. l'échevin LAVALLEE, il est

*Résolu*: De donner instruction au Greffier de la Ville de répondre comme suit auxdites interrogations:

A la 1ère interrogation—Non.
“ 2ième “ —Oui.
“ 3ième “ —Non.
“ 4ième “ —Non.
“ 5ième “ —Non.
“ 6ième “ —Non.
“ 7ième “ —Non.
“ 8ième “ —Non.
“ 9ième “ —Non.
“ 10ième “ —Non.
“ 11ième “ —Non.
“ 12ième “ —Non.
“ 13ième “ —Non.
“ 14ième “ —Non.
“ 15ième “ —Non.

11. Sur proposition de M. l'échevin PAYETTE, appuyé par M. l'échevin DESERRRES, il est

*Résolu*: Qu'instruction soit donnée à l'avocat de la Ville d'introduire un amendement à la charte de la Cité, pendant la présente session à Québec, à l'effet d'autoriser le Conseil municipal de Montréal à modifier les actes intervenus en 1903 entre la Ville de Montréal et les hôpitaux Notre-Dame et Alexandra, lesquels actes ont été ratifiés par la Législature, Acte 3 Ed. VII, chap. 115 et 116, l'objet de cette modification étant de permettre à la Cité d'augmenter à sa discrétion la subvention annuelle qu'elle paie à ces deux hôpitaux.

#### AVIS DE MOTION

12.—De M. l'échevin Labrecque, *re* Commission de l'Hôtel de Ville.

13.—De M. l'échevin Labrecque, à l'effet d'amender le règlement No 308.

14.—De M. l'échevin Proulx, à l'effet d'amender le règlement No 30 *re* pain.

#### RAPPORTS

15.—De la Commission des Finances, à l'effet de régler des réclamations et des jugements s'élevant à \$4,004.22.

16.—De la Commission des Finances, à l'effet de payer les honoraires des témoins experts dans la cause de la "Montreal Brewing Co." *vs* la Cité.

17.—De la Commission des Finances, recommandant de vendre à l'encan un certain terrain situé dans le boulevard Saint-Paul.

18.—De la Commission des Finances, à l'effet de rembourser certaines sommes payées par les occupants de propriétés appartenant au gouvernement et de biffer des livres un chiffre de \$9,330.90.

Sur proposition de M. l'échevin PAYETTE, appuyé par M. l'échevin SADLER, il est

*Résolu*: Que lesdits rapports soient reçus et adoptés.

19.—De la Commission des Finances, souscrivant au rapport de la Commission de Police à l'effet de payer un montant de \$26 au "Montreal General Hospital".

Sur proposition de M. l'échevin PAYETTE, appuyé par M. l'échevin PROULX, il est

*Résolu*: Que lesdits rapports soient reçus et adoptés.

20.—De la Commission de la Voirie, à l'effet d'accepter la cession du terrain nécessaire à l'ouverture de la rue Larivière.

21.—De la Commission de la Voirie, à l'effet d'accepter de la succession Stephens la cession de la rue Saint-Rémi.

22.—De la Commission de la Voirie, à l'effet de laisser indivis le crédit de \$10,000 affecté aux trottoirs en bois.

23.—De la Commission de la Voirie, à l'effet de permettre à la Compagnie de l'hôtel Windsor de conserver une marquise au-dessus de son entrée, rue Dorchester.

24.—De la Commission de la Voirie, à l'effet de permettre à M. E.-L. de Bellefeuille de conserver une marquise au-dessus du trottoir au No 44 de la rue Saint-Gabriel.

10.—Submitted and read Interrogatories on articulated facts in a case bearing No. 150, Superior Court, District of Montreal, in which the City of Montreal is Plaintiff, Cadastral Lot No. 528 of St. Louis Ward and the "Compagnie de l'Opéra Comique de Montréal" *et al.* are Defendants, and Louis Demers Opponent and the Plaintiff Contestant.

On motion of Ald. L. A. LAPOINTE, seconded by Ald. LAVALLEE, it was

*Resolved*: That the City Clerk be instructed to reply as follows to said Interrogatories:—

To Interrogatory 1—No.
“ 2—Yes.
“ 3—No.
“ 4—No.
“ 5—No.
“ 6—No.
“ 7—No.
“ 8—No.
“ 9—No.
“ 10—No.
“ 11—No.
“ 12—No.
“ 13—No.
“ 14—No.
“ 15—No.

11.—On motion of Ald. PAYETTE, seconded by Ald. DESERRRES, it was

*Resolved*: That the City Attorney be instructed to introduce an amendment to the City Charter during the present session, at Quebec, to authorize the Council of the City of Montreal to modify the agreements entered into between the City of Montreal and Notre-Dame and Alexandra Hospitals, in 1903; which said agreements were ratified by the Legislature by the Act 3, Edward VII, Chap. 115 and 116,—the object of such modification being to allow the City to increase the annual subsidy which it pays to both these hospitals, at its discretion.

#### MOTIONS.

12.—By Ald. Labrecque, *re* City Hall Committee.

13.—By Ald. Labrecque, to amend By-law No. 308.

14.—By Ald. Proulx, to amend By-law No. 30 *re* bread.

#### REPORTS.

15.—From Finance Committee, to settle claims and judgments amounting to \$4,004.22.

16.—From Finance Committee, to pay fees of expert witnesses in the case of the Montreal Brewing Co. *vs* the City.

17.—From Finance Committee, recommending that certain property at Boulevard St. Paul be sold by auction.

18.—From Finance Committee, to refund certain sums paid by occupants of Government properties and to write off the sum of \$9,330.90.

On motion of Ald. PAYETTE, seconded by Ald. SADLER, it was

*Resolved*: That said reports be received and adopted.

19.—From Finance Committee concurring in the report of the Police Committee to pay the sum of \$26 to Montreal General hospital.

On motion of Ald. PAYETTE, seconded by Ald. PROULX it was

*Resolved*: That said reports be received and adopted.

20.—From Road Committee, to accept necessary land for opening of Larivière street.

21.—From Road Committee to accept cession of St. Rémi street from estate Stephens.

22.—From Road Committee not to distribute appropriation of \$10,000 for wooden sidewalks.

23.—From Road Committee to allow Windsor Hotel Co. to maintain canopy over Dorchester street entrance.

24.—From Road Committee to allow E. L. de Bellefeuille to maintain canopy over sidewalk at No. 44 St. Gabriel street.



Sur proposition de M. l'échevin LARIVIERE, appuyé par M. l'échevin WHITE, il est

*Résolu:* Que lesdits rapports soient reçus et adoptés.

25.—De la Commission de la Voirie, à l'effet d'approprier aux divers quartiers un crédit de \$50,000 affecté au macadam.

Sur proposition de M. l'échevin LARIVIERE, appuyé par M. l'échevin O'CONNELL, il est

*Résolu:* Que ledit rapport soit reçu et adopté (MM. les échevins Clearihue, Robinson et Ward dissidents).

26.—De la Commission de la Voirie demandant des crédits de \$350, de \$500, de \$700, de \$350, de \$650, de \$500 et de \$1,300 pour l'égout de la rue Brébeuf.

Renvoyé à la Commission des Finances.

27.—De la Commission de la Voirie, à l'effet de permettre à la "Montreal Street Ry Co." de mettre en opération une nouvelle voie sur le chemin de la "Montreal Terminal Co."

Question différée à la demande de M. l'échevin L.-A. Lapointe.

28.—De la Commission de Police, à l'effet de ratifier un contrat pour fourniture de chaussures adjugé à M. L. Julien.

29.—De la Commission de Police, à l'effet de ratifier un contrat pour uniformes adjugé à M. C.-E. Lamoureux.

30.—De la Commission de Police, à l'effet de ratifier un contrat pour coiffures adjugé à MM. Trudel et Graham.

31.—De la Commission de Police, à l'effet de ratifier un contrat pour la fourniture de pardessus imperméables adjugé à M. J.-W. Blanchet.

32.—De la Commission de Police, à l'effet de ratifier un contrat pour uniformes adjugé à M. R. Charlebois.

Sur proposition de M. l'échevin PROULX, appuyé par M. l'échevin BUMBRAY, il est

*Résolu:* Que lesdits rapports soient reçus et adoptés.

33.—De la Commission des Incendies et de l'Éclairage, à l'effet de ratifier le contrat pour la fourniture de coiffures adjugé à MM. Trudel et Graham.

34.—De la Commission des Incendies et de l'Éclairage, à l'effet de permettre à MM. Lefebvre & Frère de vendre du bois de corde.

35.—De la Commission des Incendies et de l'Éclairage, à l'effet de permettre à M. J.-O. Déziel d'ériger un certain édifice sur le parc LaFontaine.

36.—De la Commission des Incendies et de l'Éclairage, à l'effet de permettre à la "Hussey Construction Co." d'ériger un certain entrepôt sur la rue Saint-Hélène.

37.—De la Commission des Incendies et de l'Éclairage, à l'effet d'adjuger des contrats pour la fourniture de pardessus en caoutchouc, bottes en caoutchouc et casques en cuir.

38.—De la Commission des Incendies et de l'Éclairage, à l'effet d'adjuger des contrats pour la fourniture de tuyaux et bâches.

39.—De la Commission des Incendies et de l'Éclairage, à l'effet de solder une note de \$105.18 à même les crédits de l'année courante.

Sur proposition de M. l'échevin YATES, appuyé par M. l'échevin DUQUETTE, il est

*Résolu:* Que lesdits rapports soient reçus et adoptés (M. l'échevin Yates dissident quant à l'item No 35.)

40.—De la Commission des Incendies et de l'Éclairage, à l'effet d'adjuger des contrats pour la confection des uniformes d'officiers et de pompiers.

M. l'échevin DUQUETTE, appuyé par M. l'échevin LAVIOLETTE,

*Propose:* Que ledit rapport soit reçu et adopté.

M. l'échevin YATES, appuyé par M. l'échevin WARD, propose en

*Amendements* Qu'au lieu du nom de MM. Bastien & Brunelle, pour la fourniture de 50 pardessus d'officiers, plus ou moins, à \$11.75 l'un, le nom de M. P. Ogulnick soit inscrit dans ledit rapport, sa soumission étant de \$11.45 pour pardessus d'officiers, et que, ainsi amendé, ledit rapport soit adopté.

Ledit amendement étant mis aux voix, le Conseil se partage:

*Pour:* Payette, Yates, Clearihue, Levy, Dagenais, Turner, Sadler, Bumbray, Gallery, Lavallée, DeSerres, O'Connell, White, Robinson, Ward, Molson—16.

*Contre:* Larivière, Proulx, Major, Robillard, L.-A. Lapointe, Leclaire, N. Lapointe, Duquette, Giroux, Mercier,

On motion of Ald. LARIVIERE, seconded by Ald. WHITE, it was

*Resolved:* That said reports be received and adopted.

25.—From Road Committee to distribute by wards the sum of \$50,000 granted for macadam.

On motion of Ald. LARIVIERE, seconded by Ald. O'CONNELL, it was

*Resolved:* That said report be received and adopted.

(Ald. Clearihue, Robinson and Ward dissenting).

26.—From Road Committee for appropriation of \$350; \$500; \$700; \$350; \$650; \$500 and \$1,300 for sewer in Brebeuf street.

Referred to Finance Committee.

27.—From Road Committee to allow Montreal Street Railway Co. to operate a new line through Montreal Terminal route.

Consideration deferred at the request of Ald. L. A. Lapointe.

28.—From Police Committee to ratify contract for boots with L. Julien.

29.—From Police Committee to ratify contract for uniforms with C. E. Lamoureux.

30.—From Police Committee to ratify contract for caps with Trudel & Graham.

31.—From Police Committee to ratify contract for raincoats with J. W. Blanchet.

32.—From Police Committee to ratify contract for uniforms with R. Charlebois.

On motion of Ald. PROULX, seconded by Ald. BUMBRAY, it was

*Resolved:* That said reports be received and adopted.

33.—From Fire and Light Committee to ratify contract for caps with Trudel & Graham.

34.—From Fire and Light Committee to allow Messrs Lefebvre & Bro. to sell cordwood.

35.—From Fire and Light Committee to allow J. O. Déziel to erect a certain building on Park LaFontaine.

36.—From Fire and Light Committee to allow the Hussey Construction Co. to erect a certain warehouse on Ste. Helen street.

37.—From Fire and Light Committee to award contracts for rubber coats, rubber boots and leather helmets.

38.—From Fire and Light Committee to award contracts for fire hose and salvage covers.

39.—From Fire and Light Committee to pay an account of \$105.18 ex current year's appropriation.

On motion of Ald. YATES, seconded by Ald. DUQUETTE, it was

*Resolved:* That said reports be received and adopted.

(Ald. Yates dissenting as to item No. 35.)

40.—From Fire and Light Committee, to award contracts for officers' and firemen's uniforms.

Ald. DUQUETTE moved, seconded, by Ald. LAVIOLETTE,

That said report be received and adopted.

Moved in amendment by Ald. YATES, seconded by Ald. WARD,

That in place of Messrs. Bastien & Brunelle's name for 50 officers' overcoats, more or less at \$11.75 each, Mr. P. Ogulnick's name be inserted in said report. His tender being \$11.45 for officers' overcoats and that so amended said report be adopted.

Said amendment being put, the Council divided:

*Yeas:* Payette, Yates, Clearihue, Levy, Dagenais, Turner, Sadler, Bumbray, Gallery, Lavallée, DeSerres, O'Connell, White, Robinson, Ward, Molson—16.

*Nays:* Larivière, Proulx, Major, Robillard, L. A. Lapointe, Leclaire, N. Lapointe, Duquette, Giroux, Mercier,



Lavolette, Gadbois, J.-B.-A. Martin, Nault, Séguin, Labrecque, Marin, Lévesque, Houlé, David, Roy—21.

Ledit amendement est ainsi négativé.

La proposition principale étant mise aux voix, elle est agréée, et il est

*Résolu:* En conséquence.

41.—De la Commission des Incendies et de l'Eclairage, demandant des crédits de \$15,000 et de \$8,000. Renvoyé à la Commission des Finances.

42. De la Commission des Incendies et de l'Eclairage, soumettant des rapports du chef et des sous-chefs au sujet de certains incendies dans le centre de la Ville.

Déposé sur le bureau.

43. De la Commission de l'Aqueduc, à l'effet d'adjuger un contrat pour la fourniture de 5,000 tonnes de charbon à vapeur.

Sur proposition de M. l'échevin CLEARIHUE, appuyé par M. l'échevin LEVESQUE, il est

*Résolu:* Que ledit rapport soit reçu et adopté.

44. De la Commission d'Hygiène et de Statistiques, demandant des crédits de \$300 et de \$400.

45. De la Commission des Parcs et Traverses, demandant un crédit de \$300.

Renvoyés à la Commission des Finances.

**ORDRE DU JOUR.**

46.—Etant lu l'ordre du jour pour procéder à la nomination du maire-suppléant,

Sur proposition de M. l'échevin PAYETTE, appuyé par M. l'échevin ROBINSON, il est

*Résolu:* Que M. l'échevin Giroux soit nommé maire suppléant pour le prochain terme.

47. Etant lu l'ordre du jour pour procéder à la nomination des Commissions permanentes et des Commissions spéciales,

M. l'échevin PAYETTE, appuyé par M. l'échevin SADLER,

*Propose:* Que, conformément à la loi, les Commissions permanentes soient constituées, pour l'année courante, comme suit:

**FINANCES**

PAYETTE, *Président*

L.-A. LAPOINTE,	SADLER,
GUAY,	WHITE,
ROBINSON,	HOULÉ.

**VOIRIE**

LARIVIERE, *Président*

N. LAPOINTE,	O'CONNELL,
LECLAIRE,	MOLSON,
GIROUX,	J.-B.-A. MARTIN.

**POLICE**

PROULX, *Président*

BUMBAY,	STEARNS,
SÉGUIN,	GALLERY,
ROY,	M. MARTIN.

**INCENDIES ET ECLAIRAGE**

YATES, *Président*

ROBILLARD,	LAVALLEE,
DAVID,	LAVIOLETTE,
MERCIER,	STEARNS.

Lavolette, Gadbois, J. B. A. Martin, Nault, Séguin, Labrecque, Marin, Lévesque, Houlé, David, Roy—21.

So it passed in the negative.

The main motion being put it was carried and

*Resolved:* Accordingly.

41.—From Fire and Light Committee, for appropriations of \$15,000 and \$8,000.

Referred to Finance Committee.

42.— From Fire and Light Committee submitting reports from chief and sub-chiefs anent certain fires in central part of the City.

Laid on the table.

43.—From Water Committee to award contract for 5,000 tons of steam coal.

On motion of Ald. CLEARIHUE, seconded by Ald. LEVESQUE, it was

*Resolved:* That said report be received and adopted.

44.—From Hygiene and Statistics for appropriations of \$300 and \$400.

44.—From Hygiene and Statistics Committee for appropriations of \$300 and \$400.

Referred to Finance Committee.

**ORDER OF THE DAY.**

46.—The order of the day being read for the appointment of the acting Mayor.

On motion of Ald. PAYETTE, seconded by Ald. ROBINSON, it was

*Resolved:* That Ald. Giroux be appointed acting Mayor for the ensuing term.

47.—The order of the day being read for the appointment of standing and special Committees,

Ald. PAYETTE moved, seconded by Ald. SADLER

That, in accordance with the law, the standing Committees be constituted, for the current year, as follows:—

**FINANCE.**

PAYETTE, *Chairman,*

L. A. LAPOINTE,	SADLER,
GUAY,	WHITE,
ROBINSON,	HOULÉ.

**ROAD**

LARIVIERE, *Chairman*

N. LAPOINTE,	O'Connell,
LECLAIRE,	MOLSON,
GIROUX,	J. B. A. MARTIN,

**POLICE**

PROULY, *Chairman*

BUMBAY,	STEARNS,
SÉGUIN,	GALLERY,
ROY,	M. MARTIN.

**FIRE AND LIGHT**

YATES, *Chairman*

ROBILLARD,	LAVALLEE,
DAVID,	LAVIOLETTE,
MERCIER,	STEARNS.



**AQUEDUC**CLEARIHUE, *Président*

GADBOIS,	NAULT,
DAGENAIS,	LÉVESQUE,
MARIN,	TURNER.

**MARCHES**DUQUETTE, *Président*

BUMBRAY,	M. MARTIN,
LABRECQUE,	TURNER,
SÉGUIN,	N. LAPOINTE.

**INCINERATION**MAJOR, *Président*

DAVID,	MERCIER,
ROY,	GALLERY,
DUQUETTE,	LECLAIRE.

**HYGIENE ET STATISTIQUES**DAGENAIS, *Président*

NAULT,	MARIN,
LÉVESQUE,	O'CONNELL,
LÉVY,	WARD.

**PARCS ET TRAVER**ROBILLARD, *Président*

LAVALLÉE,	MAJOR
DESERRES,	STEARNS.
LAVIOLETTE,	MOLSON.

**HOTEL DE VILLE**LABRECQUE, *Président*

DESERRES,	J. B. A. MARTIN,
GIROUX,	WARD,
LÉVY,	GADBOIS.

Et un débat s'engageant, M. l'échevin MERCIER, appuyé par M. l'échevin LEVESQUE, propose en

*Amendement*: Que les Commissions permanentes restent constituées telles qu'elles l'étaient pour l'exercice 1906, et que les présidents en restent aussi les mêmes.

Le Conseil se partage sur ledit amendement:

*Pour*: Clearihue, Lévy, Turner, Bumbray, Gallery, Lavallée, L.-A. Lapointe, DeSerres, Mercier, Gadbois, Ward, Lévesque, David, Molson—14.

*Contre*: Payette, Larivière, Proulx, Yates, Major, Dagenais, Robillard, Sadler, Leclaire, N. Lapointe, Duquette, Giroux, O'Connell, White, Laviolette, Robinson, J. B. A. Martin, Nault, Séguin, Labrecque, Marin, Houlé, Guay, Roy—24.

Ledit amendement est ainsi négativé.

La proposition principale étant mise aux voix, le Conseil se partage:

*Pour*: Payette, Larivière, Proulx, Yates, Major, Dagenais, Robillard, Sadler, L.-A. Lapointe, Leclaire, N. Lapointe, Duquette, Giroux, O'Connell, White, Laviolette, Ro-

**WATER**CLEARIHUE, *Chairman*

GADBOIS,	NAULT,
DAGENAIS,	LÉVESQUE,
MARIN,	TURNER.

**MARKETS**DUQUETTE, *Chairman*

BUMBRAY,	M. MARTIN,
LABBECQUE,	TURNER,
SÉGUIN,	N. LAPOINTE.

**INCINERATION**MAJOR, *Chairman*

DAVID,	MERCIER,
ROY,	GALLERY,
DUQUETTE,	LECLAIRE.

**HYGIENE AND STATISTICS**DAGENAIS, *Chairman*

NAULT,	MARIN,
LEVESQUE,	O'CONNELL,
LÉVY,	WARD.

**PARKS AND FERRIES**ROBILLARD, *Chairman*

LAVALLÉE,	MAJOR.
DESERRES,	STEARNS.
LAVIOLETTE,	MOLSON.

**CITY HALL**LABRECQUE, *Chairman*

DESERRES,	J. B. A. MARTIN,
GIROUX,	WARD.
LÉVY,	GADBOIS.

And a debate arising,

Moved in amendment by Ald. MERCIER, seconded by Ald. LEVESQUE

"That the standing Committees remain as fixed for the year 1906 and that the chairman also remain the same."

The Council divided on said amendment:

*Yeas*: Clearihue, Levy, Turner, Bumbray, Gallery, Lavallée, L. A. Lapointe, DeSerres, Mercier, Gadbois, Ward, Lévesque, David, Molson—14.

*Nays*: Payette, Larivière, Proulx, Yates, Major, Dagenais, Robillard, Sadler, Leclaire, N. Lapointe, Duquette, Giroux, O'Connell, White, Laviolette, Robinson, J. B. A. Martin, Nault, Séguin, Labrecque, Marin, Houle, Guay, Roy—24.

So it passed on the negative.

The main motion being put, the Council divided:

*Yeas*: Payette, Larivière, Proulx, Yates, Major, Dagenais, Robillard, Sadler, L. A. Lapointe, Leclaire, N. Lapointe, Duquette, Giroux, O'Connell, White, Laviolette, Robinson,



binson, J.-B.-A. Martin, Nault, Séguin, Labrecque, Marin, Houlé, Guay, Roy—25.

*Contre:* Clearihue, Lévy, Turner, Bumbray, Gallery, La-vallée, DeSerres, Mercier, Gadbois, Ward, Lévesque, David, Molson—13.

Ladite proposition est ainsi affirmativée et il est  
*Résolu:* En conséquence.

Sur proposition de M. l'échevin PAYETTE, appuyé par M. l'échevin SADLER, il est

*Résolu:* Que les Commissions spéciales soient, pour l'exercice courant, constituées des mêmes membres que l'an dernier, savoir: Législation, Conduits souterrains, Traverses à niveau, Annexion, Exposition, Sources additionnelles de Revenu et Délégation à Québec.

Sur proposition de M. l'échevin PAYETTE, appuyé par M. l'échevin PROULX,

Le Conseil s'ajourne.

L.-O. DAVID,  
*Greffier de la Ville.*

RENE BAUSET,  
*Greffier-adjoint de la Ville.*

## COMMISSION DES INCENDIES ET DE L'ECLAIRAGE

*Compte rendu de l'assemblée du 14 février  
(Assemblée ajournée)*

Sont présents: MM. les échevins Yates, président, Robillard, David et Laviolette.

1.—Soumise et lue une requête de la maison Laporte, Martin et Cie, Limitée, demandant l'autorisation de construire, à l'angle des rues Saint-Paul et Saint-Henri, un édifice de six étages et de 78 pieds de hauteur, devant servir d'entrepôts et de bureaux.

M. l'ex-maire H. Laporte se présente devant la Commission, au nom de la maison qu'il représente, et il déclare que doivent être prises, dans la construction de cet édifice, les mesures les plus rigoureuses pour prévenir les incendies et que les quatre murs de l'édifice seront protégés chacun par l'extincteur dit "rideau-d'eau."

L'inspecteur des Edifices ayant fait un rapport favorable,

Sur proposition de M. l'échevin Laviolette, il est

*Résolu:* De présenter au Conseil un rapport recommandant que soit accordée la permission demandée, en vertu de la section 20 du règlement 260.

2.—Soumise et lue une requête de M. Edouard Cyr, demandant l'autorisation d'ouvrir une cour à bois aux Nos 10 et 14 de la rue Robin, quartier LaFontaine.

L'inspecteur des Edifices ayant fait un rapport favorable, et aucune objection n'étant soulevée,

Sur proposition de M. l'échevin David, il est

*Résolu:* D'accéder à ladite requête et de présenter au Conseil un rapport en conséquence.

3.—Soumise et lue une lettre de Dame James Reddy, demandant que lui soit versée une somme de \$600, montant d'une assurance dont la police a été émise le 1er mai 1881 au nom de l'ex-pompier James Reddy, son mari, qui est mort le 13 janvier dernier.

Après examen du certificat et de la police émise par la Commission des Incendies et de l'Eclairage, à la date du 1er mai 1881, il est

*Résolu:* Qu'une indemnité de \$600 soit payée aux héritiers de feu le pompier James Reddy, et qu'un rapport en conséquence soit présenté au Conseil.

4.—Soumise et lue une lettre de MM. James W. Pyker & Cie, demandant qu'il leur soit remboursé un dépôt de \$100 qu'ils ont effectué le 8 juin 1905 avec leur soumission pour fourniture de soupapes.

Sur recommandation de M. le président, il est

*Résolu:* D'accéder à cette requête.

5.—Soumis et lu un extrait des minutes de la Commission des Finances souscrivant à l'entente par laquelle le capitaine Tourangeau, du poste de police No 16 (Sainte-Cunégonde), prendra possession, le 1er mai prochain, du logement actuellement occupé par le sous-chef Tremblay, du service des Incendies.

J. B. A. Martin, Nault, Séguin, Labrecque, Marin, Houlé, Guay, Roy—25.

*Nays:* Clearihue, Levy, Turner, Bumbray, Gallery, La-vallée, DeSerres, Mercier, Gadbois, Ward, Lévesque, David, Molson—13.

So it was carried and

*Resolved:* Accordingly.

On motion of Ald. PAYETTE, seconded by Ald. SADLER, it was

*Resolved:* That the following Special Committees be composed, for the current year, of the same members as last year, viz: — Special Committees: — Legislation, Underground Conduits, Level Crossings, Annexation, Exhibition, Additional Sources of Revenue, and Delegation to Quebec.

On motion of Ald. PAYETTE, seconded by Ald. PROULX,

The Council Adjourned.

L. O. DAVID,  
*City Clerk.*

RENE BAUSET,  
*Asst. City Clerk.*

## FIRE AND LIGHT COMMITTEE

*Report of adjourned meeting held the 14th of February*

Present: Ald. Yates, chairman, Robillard, David and Laviolette.

1.—Submitted and read an application from Messrs. H. Laporte, Martin & Co., Limited, for permission to erect a six story building of 78 feet high, to be used as a warehouse and offices, corner St. Paul and St. Henry streets.

Ex-mayor H. Laporte, appeared before the Committee on behalf of his Company, stating that stringent precautions were to be taken against the possibilities of fire, and that the four walls would each be protected by water curtains.

The Building Inspector reporting favorably thereon.

On motion of Ald. Laviolette, it was

*Resolved:* That a report be made to Council recommending that the permission sought for be granted under section 20 of By-law 260.

2.—Submitted and read an application from Mr. Edouard Cyr, for permission to open a wood yard, at Nos. 10 and 14 Robin street, LaFontaine ward.

The Building Inspector reporting favorably thereon, and there being no opposition.

On motion of Ald. David, it was

*Resolved:* That the permission sought for be granted and a report made to Council accordingly.

3.—Submitted and read a letter from Mrs. James Reddy, asking that the sum of \$600 be paid her, according to a paid up Insurance Policy, issued the 1st May 1881, to ex-fireman James Reddy, her husband, who died the 13th of January 1907.

After consideration of the certificate and a paid-up Insurance Policy issued by the Fire and Light Committee under date of May 1st, 1881, it was

*Resolved:* That an indemnity of \$600 be paid to the heirs of the deceased ex-fireman James Reddy, and a report made to Council accordingly.

4.—Submitted and read a letter from Messrs. James W. Pyke & Co., asking that their deposit of \$100 *re tender for* valves, submitted the 8th of June 1905 be returned.

On recommendation of the Chairman, it was

*Resolved:* That the request be acceded to.

5.—Submitted and read an extract from the minutes of the Finance Committee approving the arrangement by which Captain Tourangeau, of No. 16 Police Station (Ste. Cunégonde), will take possession of the house now occupied by sub-chief Tremblay, of the Fire Department, the 1st May next.



Attendu que le déplacement du sous-chef de ce district doit faire encourir de grandes dépenses à la Ville, il est  
*Résolu*: De prier la Commission des Finances d'abroger la résolution qu'elle a adoptée le 1er février courant.

*Adjournement.*

Z.-S. MELOCHE,  
*Secrétaire.*

CONSEIL MUNICIPAL

ASSEMBLEE SPECIALE DU 18 FEVRIER

ORDRE DU JOUR

1. Amendements aux projets de loi soumis par la Cité à la Législature de Québec.

L.-O. DAVID,  
*Greffier de la Ville.*



TROTTOIRS

AVIS AUX CONTRIBUABLES

AVIS PUBLIC est par les présentes donné que les rôles spéciaux pour la construction de trottoirs dans les rues ci-dessous mentionnées de la Cité de Montréal, savoir:

- Rue Coleraine—Depuis le No civique 68 au No 76.
- Rue Saint-André—Vis-à-vis des Nos civiques 1796 et 1798.
- Rue Saint-Antoine—Depuis la rue Craig à la rue Windsor.
- Avenue de l'Hôtel-de-Ville—Du côté Est, depuis la rue Sherbrooke à la rue Prince-Arthur.
- Avenue de l'Hôtel-de-Ville—Du côté Ouest, depuis la rue Sherbrooke à la rue Prince-Arthur.
- Avenue de l'Hôtel-de-Ville—Du côté Ouest, depuis la rue Sainte-Catherine à la rue De Montigny.
- Rue Aylwin—Vis-à-vis des Nos civiques 36 à 40.
- Rue Aylwin—Vis-à-vis des Nos civiques 24 à 34.
- Rue Aylwin—Au coin Nord-est de la rue Notre-Dame et de la rue Aylwin jusqu'au No civique 9.
- Rue Beaudry—Du côté Ouest, de la rue Robin à la rue Ontario.
- Rue Boyer—Vis-à-vis du No civique 6.
- Rue Boyer—Vis-à-vis du No civique 3.
- Rue Boyer—Vis-à-vis du No civique 78.
- Rue Boyer—Vis-à-vis du No civique 116.
- Rue Brébeuf—Depuis le No civique 28 au No 34.
- Rue Cadieux—Des deux côtés, depuis la rue Prince-Arthur à l'avenue des Pins.
- Rue Sainte-Catherine Est—Depuis le No civique 1824 au No 1830.
- Rue Sainte-Catherine Est—Vis-à-vis du No civique 1995.
- Rue Sainte-Catherine Ouest—Au coin Nord-ouest de la rue Chomedey.
- Rue Sainte-Catherine Est—Depuis le No civique 1714 au No 1722.
- Rue Sainte-Catherine Ouest—Au coin Nord-ouest de l'avenue Collège McGill.
- Rue Centre—Depuis le No civique 241 au No 263.
- Rue Centre—Au coin Sud-est de la rue Roper.
- Rue Chambord—Vis-à-vis du No civique 131.
- Rue Chambord—Depuis le No civique 203 au No 217.
- Rue Champ de Mars—Du côté Sud, depuis la rue Bonsecours à la rue Berri.
- Rue Champ de Mars—Depuis la rue Bonsecours au No civique 118a.
- Rue Saint-Charles—Au coin Nord-ouest de la rue Laprairie.
- Rue Charlevoix—Du côté Est, depuis la rue Centre à la rue des Manufactures.
- Rue Charlevoix—Depuis le No civique 733 au No 743.
- Rue Châteauguay—Depuis le No civique 125 à la rue Roper.
- Avenue Christophe-Colomb—Vis-à-vis du No civique 45.
- Avenue Christophe-Colomb—Vis-à-vis du No civique 55.
- Avenue Christophe-Colomb—Vis-à-vis du No civique 101.
- Avenue Christophe-Colomb—Vis-à-vis du No civique 191.
- Avenue Christophe-Colomb—Vis-à-vis du No civique 154.

Whereas the moving of the said sub-chief of that district will incur considerable expenses to the City, it was  
*Resolved*: That the Finance Committee be requested to rescind the resolution adopted the 1st February 1907.

*Adjourned.*

Z. S. MELOCHE,  
*Secretary.*

CITY COUNCIL

SPECIAL MEETING, 18th FEBRUARY

ORDER OF THE DAY.

1. Amendments to Bills submitted by the City to the Quebec Legislature.

L. O. DAVID,  
*City Clerk.*



SIDEWALKS

NOTICE TO RATEPAYERS

PUBLIC NOTICE is hereby given that the Special Rolls of Assessment for the construction of sidewalks in the following streets, viz:—

- Coleraine street—From civic Nos. 68 to 76.
- St. André street—Opposite civic Nos. 1796 and 1798.
- St. Antoine street—From Craig to Windsor.
- Ave. de l'Hôtel de Ville, Eastside—From Sherbrooke to Prince Arthur.
- Ave. de l'Hôtel de Ville, West side—From Sherbrooke to Prince Arthur.
- Ave. de l'Hôtel de Ville, West side—From St. Catherine to DeMontigny.
- Aylwin street—From civic Nos. 36 to 40.
- Aylwin street—From civic Nos. 24 to 34.
- Aylwin street—North east corner of Notre Dame & Aylwin to civic No. 9.
- Beaudry street, West side—From Robin to Ontario.
- Boyer street—Opposite civic No. 6.
- Boyer street—Opposite civic No. 3.
- Boyer street—Opposite civic No. 78.
- Boyer street—Opposite civic No. 116.
- Brebeuf street—From civic Nos. 28 to 34.
- Cadieux—Both sides from Prince Arthur to Pine Avenue.
- St. Catherine street, East—From civic Nos. 1824 to 1830 (old Nos. 180 to 186).
- St. Catherine street, East—Opposite civic No. 1995.
- St. Catherine street, West—North west corner of Chomedey.
- St. Catherine street, East—From civic Nos. 1714 to 1722 (old Nos. 268 & 270).
- St. Catherine street, West—North west corner of McGill College Avenue.
- Centre street—From civic Nos. 241 to 263.
- Centre street—South east corner of Roper.
- Chambord street—Opposite civic No. 131.
- Chambord street—From civic Nos. 203 to 217.
- Champ de Mars, South side—From Bonsecours to Berri.
- Champ de Mars—From Bonsecours to civic No. 118-a.
- St. Charles street—North west corner of Laprairie.
- Charlevoix street, East side—From Centre to Manufacturers.
- Charlevoix street—From civic Nos. 733 to 743.
- Châteauguay street—From civic Nos. 125 to Roper.
- Christopher Columbus street—Opposite civic No. 45.
- Christopher Columbus street—Opposite civic No. 55.
- Christopher Columbus street—Opposite civic No. 101.
- Christopher Columbus street—Opposite civic No. 191.
- Christopher Columbus street—Opposite civic No. 154.



Avenue Christophe-Colomb—Vis-à-vis du No civique 166.  
 Avenue Christophe-Colomb—Vis-à-vis du No civique 149.  
 Rue Colborne—Des deux côtés, depuis la rue Notre-Dame à la rue Smith.  
 Rue Comte—Au coin Nord-ouest de la rue St-Hubert.  
 Rue Condé—Du côté Est, depuis le No civique 49 au No 55.  
 Rue Congrégation—Depuis le No civique 220 au No 222.  
 Rue Coursol—Des deux côtés, depuis la rue Canning aux limites Ouest de la Cité.  
 Rue Davidson—Au coin Nord-est de la rue Notre-Dame.  
 Rue Davidson—Depuis le No civique 5 au No 15.  
 Avenue De Lorimier—Depuis le No civique 329 au No 341.  
 Rue Saint-Denis—Du côté Est, depuis la rue Carrière à la rue Saint-Joseph.  
 Rue Dominion—Du côté Ouest, depuis la rue Saint-Jacques à la rue Coursol.  
 Rue Dorchester—Depuis le No civique 1286 à la rue Atwater.  
 Rue Dorchester—Du côté Sud, depuis la rue Bleury à la rue Saint-Alexandre.  
 Rue Drummond—Vis-à-vis du No civique 58.  
 Rue Ernest—Du côté Nord, depuis la rue Saint-Denis à l'Est.  
 Rue Frontenac—Du côté Ouest, depuis la rue Sainte-Catherine à la ruelle au Nord.  
 Rue Fulford—Des deux côtés, depuis la rue Workman à la rue Saint-Jacques.  
 Rue Fulford—Du côté Ouest, depuis la rue Saint-Jacques à 70 pieds au Sud.  
 Rue Fulford—Du côté Est, depuis la rue Coursol à la rue Saint-Jacques.  
 Rue Garnier—Depuis le No civique 84 au No 106.  
 Rue Saint-Germain—Depuis le No civique 12 au No 14 et 16.  
 Rue Saint-Germain—Vis-à-vis le No civique 4.  
 Rue Grand-Tronc—Depuis les Nos civiques 657 au No 659.  
 Rue Saint-Hubert—Au coin Nord-est de la rue Carrière.  
 Rue Saint-Hubert—Vis-à-vis du No civique 908.  
 Rue Island—Depuis le No civique 131 au No 139.  
 Rue Saint-Jacques—Du côté Nord, depuis la rue Versailles à la rue Guy.  
 Rue Saint-Jacques—Du côté Nord, depuis la rue Aqueduc à la rue Versailles.  
 Rue Joliette—Depuis le No civique 62 au No 66.  
 Rue La Fontaine—Au coin Nord-est de la rue Poupart.  
 Avenue Laval—Du côté Est, depuis la rue Marie-Anne à la ruelle au Sud de l'avenue Mont-Royal.  
 Rue Saint-Laurent—Du côté Est, depuis l'avenue Duluth à la rue Marie-Anne.  
 Rue Saint-Laurent—Du côté Ouest, depuis l'avenue Duluth à l'avenue Mont-Royal.  
 Rue Saint-Laurent—Du côté Ouest, depuis l'avenue des Pins à l'avenue Duluth.  
 Rue Logan—Depuis le No civique 126 au No 134.  
 Rue Logan—Au coin Sud-est de la rue Dufresne.  
 Rue Saint-Luc—Du côté Sud, depuis la rue Guy à la rue Saint-Mathieu.  
 Rue Mackay—Du côté Est, depuis la rue Sainte-Catherine à la rue Sherbrooke.  
 Rue Mansfield—Du coin Sud-est de la rue Burnside.  
 Rue Marquette—Dupuis le No civique 197 au No 251.  
 Rue Marquette—Vis-à-vis des lots No 1-343, 344, 345.  
 Rue Marie-Anne—Du côté Sud, depuis l'avenue Laval à la ruelle à l'Ouest.  
 Rue Marie-Anne—Du côté Nord, depuis l'avenue Laval à l'avenue de l'Hôtel-de-Ville.  
 Rue Marie-Anne—Vis-à-vis du No civique 112.  
 Rue McGill—Du côté Ouest, depuis la rue des Communes à la rue William.  
 Rue Mentana—Depuis les Nos civiques 109 au No 147 et 155 au No 205.  
 Rue Mentana—Du côté Ouest, depuis le No civique 304 à la rue Rachel.  
 Rue Mentana—Du côté Ouest, depuis la rue Rachel à la rue Marie-Anne.  
 Rue Mentana—Depuis l'avenue Duluth au No civique 302.  
 Rue Moreau—Au coin Sud-ouest de la rue Sainte-Catherine.  
 Avenue Mont-Royal—Vis-à-vis du No civique 289.  
 Avenue Mont-Royal—Du côté Nord, depuis la rue Saint-Denis à la rue Drolet.  
 Avenue Mont-Royal—Au coin Sud-ouest de la rue Marquette.  
 Avenue Mont-Royal—Au coin Sud-est de la rue Christophe-Colomb.  
 Avenue Mont-Royal—Au coin Sud-ouest de la rue Christophe-Colomb.  
 Avenue Mont-Royal—Du côté Sud-est de la rue Chambord.  
 Rue Notre-Dame—Vis-à-vis "The St. Anns Cotton Mills".

Christopher Columbus street—Opposite civic No. 166.  
 Christopher Columbus street—Opposite civic No. 149.  
 Colborne street, both sides—From Notre Dame to Smith.  
 Comte street—North west corner of St. Hubert.  
 Condé street, East side—From civic Nos. 49 to 55.  
 Congregation street—From civic Nos. 220 to 222.  
 Coursol street, both sides—From Canning to west City limits.  
 Davidson street—North east corner of Notre Dame.  
 Davidson street—From civic Nos. 5 to 15.  
 De Lorimier street—From civic Nos. 329 to 341.  
 St. Denis street, East side—From Carrière to St. Joseph.  
 Dominion street, West side—From St. James to Coursol.  
 Dorchester street—From civic No. 1286 to Atwater.  
 Dorchester street, South side—From Bleury to St. Alexander.  
 Drummond street—Opposite civic No. 58.  
 Ernest street, North side—From St. Denis street to East.  
 Frontenac street, West side—From St. Catherine to lane north.  
 Fulford street, both sides—From Workman to St. James.  
 Fulford street, West side—From St. James street to 70 feet south.  
 Fulford street, East side—From Coursol to St. James.  
 Garnier street—From civic Nos. 84 to 106.  
 St. Germain street—From civic Nos. 12 to 14 and 16.  
 St. Germain street—Opposite civic No. 4.  
 Grand Trunk street—From civic Nos. 657 to 659.  
 St. Hubert street—North east corner of Carrière street.  
 St. Hubert street—Opposite civic No. 908.  
 Island street—From civic Nos. 131 to 139.  
 St. James street, North side—From Versailles to Guy str.  
 St. James street, North side—From Aqueduct to Versailles.  
 Joliette street—From civic Nos. 62 to 66.  
 La Fontaine street—North east corner of Poupart.  
 Laval Ave., Es side—From Mary Ann to lane south of Mount Royal.  
 St. Lawrence street, East side—From Duluth to Mary Ann.  
 St. Lawrence street, West side—From Duluth to Mount Royal.  
 St. Lawrence street, West side—From Pine to Duluth.  
 Logan street—From civic Nos. 126 to 134.  
 Logan street—South east corner of Dufresne.  
 St. Luke street, South side—From Guy to St. Matthew.  
 Mackay street, East side—From St. Catherine to Sherbrooke.  
 Mansfield street—South east corner of Burnside.  
 Marquette street—From civic Nos. 197 to 251.  
 Marquette street—Opposite lots No. 1-343, 344, 345.  
 Mary Ann street, South side—From Laval Ave. to Lane west.  
 Mary Ann street, North side—From Laval Ave. to Ave. de l'Hôtel de Ville.  
 Mary Ann street—Opposite civic No. 112.  
 McGill street, West side—From Common to William sts.  
 Mentana street—From civic Nos. 109 to 147 and 155 to 205.  
 Mentana street, West side—From civic No. 304 to Rachel street.  
 Mentana street, West side—From Rachel to Mary Ann.  
 Mentana street—From Duluth Ave. to civic No. 302.  
 Moreau street—South west corner of St. Catherine.  
 Mount Royal Ave.—Opposite civic No. 289.  
 Mount Royal Ave.—North side, from St. Denis to Drolet.  
 Mount Royal Ave.—South west corner of Marquette.  
 Mount Royal Ave.—South east corner of Christopher Columbus.  
 Mount Royal Ave.—South west corner of Christopher Columbus.  
 Mount Royal Ave.—South east corner of Chambord.  
 Notre Dame street—Opposite St. Ann's Cotton Mills.



Rue Notre-Dame—Du côté Nord, depuis la rue Rose de Lima à la rue Bourget.  
 Rue Ontario Est—Depuis les Nos civiques 1457 au No 1477 et 1458 au No 1478.  
 Rue Ontario, Est—Vis-à-vis du No. civique 1100.  
 Avenue du Parc—Depuis le No civique 1888 au No 198.  
 Rue Saint-Paul—Du côté Sud, depuis la rue des Inspecteurs à la rue Chaboillez.  
 Ave des Pins—Du côté Sud, depuis la rue Durocher à la rue de l'Université.  
 Avenue des Pins—Vis-à-vis des Nos civiques 556 et 560.  
 Avenue des Pins—Du côté Sud, depuis la rue Peel en allant vers l'Ouest.  
 Rue Plessis—Depuis le No civique 402 au No 410.  
 Rue Plessis—Des deux côtés, depuis la rue DeMontigny à la rue Logan.  
 Rue Plessis—Depuis le No civique 362 au No 366.  
 Rue Poupart—Depuis le No civique 197 au No 201.  
 Rue Rachel—Du côté Nord, depuis la rues Sanguinet à l'avenue Laval.  
 Rue Rachel—Au coin Nord-est de l'avenue Coloniale jusqu'au trottoir permanent actuel.  
 Rue Richmond—Du côté Est, depuis la rue Wellington à la rue Mullin.  
 Rue Rivard—Depuis le No civique 488 à la ruelle au Sud de l'avenue Mont-Royal.  
 Rue Stanley—Au coin Nord-ouest de la rue Sherbrooke.  
 Rue Université—Au coin Est, depuis la rue Dorchester à la rue Sainte-Catherine.  
 Rue Windsor—Du côté Est, depuis la rue Saint-Jacques à la rue Saint-Antoine.  
 sont terminés et déposés au bureau du soussigné à l'Hôtel de Ville.

Toutes les personnes y mentionnées comme sujettes au paiement de quelque taxe ou contribution foncière sont, par les présentes, sommées d'en payer le montant au soussigné, à son bureau, dans les dix jours de cette date, sans autre avis.

W. ROBB,

*Trésorier de la Cité.*

BUREAU DU TRÉSORIER DE LA CITÉ,  
 HÔTEL DE VILLE,  
 Montréal, 11 février 1907.

Notre Dame street, North side—From Rose de Lima to Bourget.  
 Ontario street—From civic Nos. 1457 to 1477 and 1548 to 1478.  
 Ontario street, East—Opposite civic No. 1100.  
 Park Ave.—From civic Nos. 188 to 198.  
 St. Paul street, South side—From Inspector to Chaboillez.  
 Pine Ave., South side—From Durocher to University.  
 Pine Ave.—Opposite civic Nos. 556 and 560.  
 Pine Ave., South side—From Peel westwards.  
 Plessis street—From civic Nos. 402 to 410.  
 Plessis street, both sides—From DeMontigny to Logan.  
 Plessis street—From civic Nos. 362 to 366.  
 Poupart street—From civic Nos 197 to 201.  
 Rachel street, North side—From Sanguinet to Laval Ave.  
 Rachel street—North east corner of Coloniale Ave. to existing permanent sidewalk.  
 Richmond street, East side—From Wellington to Mullin.  
 Rivard street—From civic No. 488 to Lane south of Mount Royal Ave.  
 Stanley street—North west corner of Sherbrooke.  
 University street, East side—From Dorchester to St. Catherine.  
 Windsor street, East side—From St. James to St. Antoine. are completed and are now deposited in the office of the undersigned in the City Hall.

All persons whose names appear therein as liable for the payment of any tax or assessment, are hereby required to pay the amount thereof to the undersigned at his said office, within ten days from this date, without further notice.

W. ROBB,

*City Treasurer.*

CITY TREASURER'S OFFICE,  
 CITY HALL,

Montreal, 11th February, 1907.



